

Règlement du concours Lyon Start Up

ARTICLE 1

La Fondation pour l'Université de Lyon organise un programme de quatre mois intitulé « Lyon Start Up », composé d'un volet « concours » et d'un volet « accompagnement à la création d'entreprise dès le stade de l'idée ».

ARTICLE 2

Le concours organisé dans le cadre du programme Lyon Start Up est gratuit et ouvert à toutes les personnes ayant une idée ou un projet de création d'activités (ci-après le « Projet »). Les participants déclarent cependant ne pas avoir immatriculé leur entreprise au sein d'un greffe auprès d'un tribunal de commerce avant la date de lancement du programme telle qu'officiellement indiquée sur le site de Lyon Start Up : www.lyonstartup.com. Les participants reconnaissent et acceptent de pouvoir être exclus du programme Lyon Start Up et par conséquent du concours à la discrétion de la Fondation pour l'Université de Lyon en cas de fausse déclaration.

Le Projet présenté par le participant peut concerner tous les secteurs d'activité et doit présenter un caractère innovant. Tout Projet contraire aux bonnes mœurs ou à la législation ou réglementation applicable pourra être discrétionnairement recalé par la Fondation pour l'Université de Lyon.

ARTICLE 3

Le Projet présenté par le participant peut être le résultat d'un travail individuel ou celui d'une équipe. Il doit être présenté sous la forme d'un dossier, constitué d'un descriptif du Projet d'une page et du curriculum vitae du ou des porteurs de Projet. La candidature s'effectue exclusivement via la page dédiée du site internet www.lyonstartup.com.

Chaque Projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature.

Les dossiers incomplets ne seront pas évalués et seront systématiquement recalés, sans que le candidat ne puisse porter une quelconque réclamation.

ARTICLE 4

La Fondation pour l'Université de Lyon s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la préparation du concours qu'après son déroulement, toutes informations stratégiques dont elle aura eu connaissance concernant le Projet. Les droits de propriété intellectuelle ou industrielle auxquels pourraient donner lieu toute création ou invention relative au Projet et / ou contenue, exprimée ou décrite dans le dossier de candidature portant sur le Projet, est réputée la propriété exclusive et totale des participants et la Fondation pour l'Université de Lyon ne pourra en aucun cas prétendre disposer de droits d'utilisation ou d'exploitation du fait de cette candidature.

ARTICLE 5

A réception, les dossiers de candidature sont examinés par des experts et partenaires de La Fondation pour l'Université de Lyon au sein du programme Lyon Start Up, sous couvert de la signature d'accords de confidentialité, qui en sélectionnent cent (100). Les cents (100) dossiers sélectionnés peuvent alors participer aux « Journées » du programme Lyon Start Up pendant toute la durée du programme et les participants ont à partir de ce moment la qualité de « Candidats ». Pendant cette période, La Fondation pour l'Université de Lyon met en place des ateliers de formation permettant aux Candidats de développer leur Projet.

ARTICLE 6

Trois sessions de pitch éliminatoires sont organisées au cours du programme, lors desquelles les Candidats doivent défendre leur Projet devant un jury de sélection composé des experts et partenaires du programme Lyon Start Up de La Fondation pour l'Université de Lyon, dans les conditions précisées sur le site internet www.lyonstartup.com. Les Candidats sont principalement évalués :

- Sur la proposition de valeur de leur Projet lors du pitch 1 : 50 Projets sont sélectionnés à l'issue de ce pitch
- Sur le retour des clients potentiels de chaque Projet lors du pitch 2 : 20 Projets sont sélectionnés à l'issue de ce pitch
- Sur la crédibilité globale de chaque Projet lors du pitch 3 : 3 Projets sont déclarés « Lauréats » et se voient attribués un prix

Le choix et la décision des Projets sélectionnés et des Lauréats à l'issue de chaque session relèvent des membres du jury qui décident souverainement.

Les Candidats non retenus à l'issue de toute session peuvent continuer à participer aux « Journées » du programme Lyon Start Up.

ARTICLE 7

Une cérémonie de remise des prix est organisée à la fin du programme, durant laquelle les Lauréats reçoivent :

- 1^{er} prix : 15 000 euros et un pack de communication d'une valeur de 5 000 euros offert par l'agence Comète
- 2^{ème} prix : 7 000 euros
- 3^{ème} prix : 3 000 euros

Des prix spéciaux peuvent également être remis de manière exceptionnelle.

ARTICLE 8

La Fondation pour l'Université de Lyon se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des Candidats et un descriptif succinct des Projets dans les documents d'organisation du programme et pour la promotion des activités liées à Lyon Start Up, et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 9

La Fondation pour l'Université de Lyon décline toute responsabilité en cas de dommages résultant du non-respect ou de la non-exécution du présent règlement par quelque personne que ce soit. En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, la Fondation pour l'Université de Lyon se réserve la faculté d'annuler la tenue du programme, et plus la réalisation du concours, sans que les participants et Candidats ne puissent s'y opposer ni réclamer quelque dédommagement que ce soit.

ARTICLE 10

Le présent règlement est soumis aux lois françaises. Toute réclamation devra être portée devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Lyon.

Référent Lyon Start Up : Soria MEKIKI Tél. 04 78 92 70 12 Portable : 06 22 63 92 54 Soria.mekika@fpul-lyon.org